

Conseil communal du 25 01 2018

Intervention de Christopher Sortino Conseiller PS

1. Certains citoyens se sont étonnés, sur Facebook, de l'étroitesse de la place de parking PMR devant le bâtiment du CPAS à Boirs ainsi que de l'impossibilité de franchir la marche pour entrer dans le bâtiment lorsqu'on est à mobilité réduite. Comme promis, j'ai été vérifier la législation sur ce sujet. Celle-ci prévoit qu'une place de parking PMR doit faire 3,3 mètres. Dans les faits, la place mesure 2,77m. Très sincèrement, ce n'est pas suffisant pour qu'une chaise roulante puisse passer à côté de la voiture et que dès lors, la place puisse pleinement jouer son rôle. J'ai donc porté ce point hier, au conseil. Monsieur le Bourgmestre a été très réceptif à la demande : il va renseigner les soucis à nos collègues du service travaux. Par ailleurs, il me renseigne que la rampe amovible pour entrer dans le bâtiment est terminée et pleinement fonctionnelle. C'est également une très bonne nouvelle et bon à savoir si vous devez vous rendre au CPAS et que vous êtes à mobilité réduite. Je tiens peut-être à rappeler que tous ces aménagements PMR (rampe amovible, places PMR devant bâtiments communaux, barre d'appui dans les toilettes PMR et accessibilité de celles-ci) ont été proposés au conseil par nos soins. Je remercie la majorité pour leur écoute et la mise en œuvre des propositions ;

2. Inondations dans le quartier des Bannes/Place Louis Piron (Roclange). Rappelons qu'en 2014, suite à deux inondations importantes, nous avons proposé, après étude approfondie du dossier, d'équiper le réseau d'égouttage de clapets anti-retours. Il me plaît de rappeler que nous sommes les premiers à nous être intéressés en profondeur aux causes des inondations dans ce quartier et à formuler des propositions. Je vous place le lien de la vidéo qui explique l'étude ci-après (<https://www.youtube.com/watch?v=pSpCpZEflsk&t=64s>). Aujourd'hui, le dossier avance bien puisque un montant est budgété pour placer ces clapets et pour rénover/modifier le réseau d'égouttage. Il reste la question de savoir l'impact que va avoir la mise en place de ces clapets pour tous les quartiers situés en aval. Pour ce faire, la majorité a commandé une nouvelle étude dont les résultats devraient être connus sans doute dans le courant du mois prochain. Donc, à suivre ;

3. Nous avons abordé la question du schéma de cohésion territoriale pour Bassenge. Concrètement, c'est un document qui permet à notre commune de se doter d'une stratégie sur le long terme afin de proposer une gestion optimale de l'aménagement du territoire. Ce document répond à des questions telles qu'où construire ? Quel type d'habitat ? Quelles activités à quels endroits ? Où centraliser les services ? Quelles sont les implications de tel ou tel projet ? Bref. C'est le bureau d'étude PLURIS qui a réalisé le document d'une grosse centaine de pages. Tous les groupes politiques ont reconnu la qualité du travail réalisé, qui est plein de promesses pour l'avenir de la commune. Il nous restait cependant quelques remarques techniques sur la question de la construction en zones inondables puisque, cf. le point précédent, c'est un dossier qui retient toute notre attention. Nous avons fait une proposition d'amendement qui a été débattue hier en séance et qui a été bien reçue. L'ensemble du document a été approuvé, à l'exception de la question des zones inondables qui sera portée à l'ordre du jour du prochain conseil, sur la base de nos propositions, afin de permettre à chaque groupe politique de pouvoir faire ses remarques. Donc, nous sommes sur la bonne voie.

Christopher Sortino
Conseiller Communal

Conseil communal du 25 01 2018